



- Prise en charge des frais médicaux jusqu'à 25.000 € sans franchise
- Frais de recherche à concurrence de 25.000 €

À PARTIR DE:

1,5€ / jour

EN FONCTION DE L'ÂGE
FORFAITAIRE À PARTIR DE 15 JOURS

C'est le contrat essentiel lié aux courts séjours avec une thématique loisirs sportifs. Tarifée par jour et par personne, cette couverture ne « coûte rien », comparée à un pépin de santé ou en cas d'accident lié à une activité sportive à risques. N'en faites pas l'économie !

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 60 JOURS

RÉSIDENCE
PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
COURT SÉJOUR

DESTINATION
PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

LIMITE D'ÂGE
70 ANS

infos

- Aucun questionnaire médical préalable.
- Pour les séjours de plus de 2 mois, découvrez la gamme **Plan Santé**

GARANTIES



RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

1,5€/jour et minimum de cotisation 10€

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

AVA SPORT+ 20€ par mois

Rachat d'exclusion pour la pratique des sports dangereux et intensifs au titre de l'assistance et des frais médicaux




LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

Domages au véhicule de location : CDW - LDW :

4 € / jour et par véhicule (minimum de cotisation 50€) Durée de la garantie : Jusqu'à 60 jours.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 <p>FRAIS MÉDICAUX</p>	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Maximum : 25 000€
	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	• Prise en charge directe en complément de la Sécurité Sociale à 100 % des frais réels
	HORS HOSPITALISATION	Remboursement complémentaire à 100 % des frais réels , sans franchise.
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	Remboursement : 100 % des frais réels. Maximum : 250€
 <p>RAPATRIEMENT & ASSISTANCE</p>	ENVOI DE MÉDICAMENTS INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE	Frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE DE L'ASSURÉ	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50€ • Maximum : 500€
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	Maximum par Assuré et par jour : 50€ Maximum : 500€
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOURS	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50€ • Maximum : 500€
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet retour simple
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000€
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500€
	FRAIS DE SECOURS ET DE RECHERCHES	Maximum par Assuré : 25 000€
 <p>INCIDENT VOYAGE</p>	TRANSMISSION DE MESSAGES URGENTS	Frais réels
	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500€
 <p>RESP. CIVILE</p>	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	• Maximum dommages corporels : 4.500.000€ • Maximum dommages matériels : 450.000€ • Franchise par sinistre : 80€